

Rapport 4-2 Avis sur Contrats de ruralités 2017-2020	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Territoires-Environnement Rapporteur : Christophe Monot	Séance plénière Mardi 28 mars 2017

Ce rapport dont le CESER est saisi concerne d'une part l'approbation de 8 contrats de ruralité et d'autre part la mobilisation par la Région à titre exceptionnel et dérogatoire pour la seule année 2017 de crédits territoriaux pour le soutien de projets de la Communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » pour un montant de 210 000 €. C'est ainsi le seul contrat de ruralité parmi les 8 présentés où la Région a vocation à voter une programmation précisant ses interventions possibles sur 2017, au regard des dossiers présentés.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité. La CGT ne prend pas part au vote.